

RELEVÉ D'HEURES MENSUEL A RETOURNER TOUS LES 5 DU MOIS SUIVANT

	Date	Nombre d'heures prévues au contrat	Nombre d'heures effectuées	Différence : heures supplémentaires	Heures sup : A payer (1)	Heures sup : A récupérer (RTT,...)	Absences (motifs)
Exemple Semaine	01/01/2016	35	37	2	2		
Lundi							
mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							
Samedi							
TOTAL semaine							
Lundi							
mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							
Samedi							
TOTAL semaine							
Lundi							
mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							
Samedi							
TOTAL semaine							
Lundi							
mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							
Samedi							
TOTAL semaine							
Lundi							
mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							
Samedi							
TOTAL semaine							
TOTAL							

(1) Attention pour un emploi à temps complet, le nombre d'heures supplémentaires maximal est de 25 heures par mois. Le nombre d'heures supplémentaires est proratisé pour les agents remplaçants occupant des postes à temps non complet ou en situation de cumul d'emplois publics. Appelez le service Recrutement afin de vous assurer que vos heures supplémentaires pourront vous être payées avant de les réaliser.

Signature de l'agent

Cachet et signature de la collectivité
(Obligatoire pour le paiement des heures supplémentaires)